

N° de résolution ou annotation

2019-10-18

(418) 683-2175 /

2019-10-19

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 22 octobre 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 La secrétaire trésorière confirme que tous les conseillers ont été convoqués et ont reçus un avis spécial par écrit pour la tenue de cette séance extraordinaire en conformité avec l'article 152 du Code municipal du Québec.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Affaires nouvelles
- **3.1** Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes Domaine l'aventurier Correctif
- 4. Clôture de l'assemblée
- 5. Levée de l'assemblée
- 1. Ouverture de la séance (19 h 30)

L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Maire-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Claude Hénault.

3. Affaires nouvelles

3.1 Mesure disciplinaire – Suspension d'un employé (no. 13-0039)

CONSIDÉRANT les informations portées à la connaissance du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais par la directrice générale, Mme Michelle Cantin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR :

la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR:

le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal suspend sans solde l'employé no. 13-0039 pour une période de dix (10) jours ouvrables à compter du 24 octobre 2019.

4. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

Procès-verbal du 22 octobre 2019 19 h 30



N° de résolution ou annotation PROPOSÉ PAR :

la conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉ PAR:

conseiller

François

Descarreaux

le

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 45

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale